

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poitiers	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 DÉCEMBRE

ÉLECTIONS

Au Tribunal de Commerce de Saumur

Le second tour de scrutin pour les élections au Tribunal de Commerce aura lieu dimanche prochain 15 décembre. Un groupe de commerçants vient d'adresser aux électeurs la circulaire suivante :

MM. les électeurs au Tribunal de Commerce de Saumur,

A l'élection du 4<sup>er</sup> décembre, un grand nombre de commerçants de Saumur ont répondu à notre appel et donné aux candidats que nous leur avons présentés une *majorité relative importante* ; mais, néanmoins, l'élection n'a pu être définitive à cause du nombre insuffisant des votants, dû aux difficultés que rencontrent les électeurs des campagnes pour aller voter au chef-lieu de canton.

Il y aura donc dimanche 15 décembre un second tour de scrutin qui sera *définitif*, et nous espérons que non-seulement les mêmes commerçants voudront bien renouveler leurs votes, mais encore que tous ceux qui en ont été empêchés le 1<sup>er</sup> décembre voudront bien venir voter le 15.

Nous assurons qu'un bureau sera constitué à la Mairie de Saumur pour recevoir les votes des commerçants du *quartier des Ponts et du canton qui s'étend de Saumur aux Rosiers*.

Nous espérons qu'il y aura aussi des bureaux constitués pour le *canton Nord-Est de Saumur* et les cantons de *Doué, Montreuil, Vihiers et Gennes*, de manière que la plus grande partie des électeurs puissent venir voter et affirmer ainsi leur adhésion à une institution réellement utile au commerce de Saumur.

Comme au premier tour, nous acceptons les juges présentés et nous maintenons pour les fonctions de juges-suppléants nos candidats, puisque ce sont eux qui ont obtenu le plus de voix le 1<sup>er</sup> décembre.

Nous avons la confiance que les électeurs leur donneront leurs suffrages et nous les en remercions à l'avance en les assurant de nos sentiments les plus dévoués.

UN GROUPE D'ÉLECTEURS.

Nos candidats sont :

Pour juges :

MM. FLORESTAN BAUGÉ ;

STÉPHANE MILON.

Pour juges-suppléants :

M. LEMOINE, qui déjà plusieurs fois depuis vingt ans a été désigné pour occuper le siège de juge ;

M. E. FORGE, industriel ;

M. CHARLES POISSON, négociant.

L'élection aura lieu de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et on votera simultanément pour les juges et les juges-suppléants.

4,000 fr. par tête

Lorsque les bons Parisiens nommèrent leurs conseillers municipaux, il fut tacitement entendu que ces derniers exerceraient un mandat gratuit. On sait comment les élus ont respecté

cette clause du pacte conclu avec les électeurs. Bravement ils se sont octroyé 6,000 francs d'honoraires annuels, sous prétexte que la gratuité est un outrage à la démocratie. Que n'ont-ils porté cette somme à 12,000 francs ? La démocratie eût été doublement honorée.

M. le docteur Després appelle cela : « toucher irrégulièrement une indemnité », mais le Code pénal, plus laconique et ennemi de l'euphémisme, désigne la chose au moyen d'un substantif aussi court que brutal : *concussion*.

Aujourd'hui, M. Després a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant... à des poursuites judiciaires contre les municipaux ? Non, à légitimer dans une certaine mesure « l'irrégularité » commise aux dépens des bons contribuables.

6,000 francs, la somme est un peu exagérée ; il est clair que Messieurs les municipaux se sont montrés un peu trop généreux envers eux-mêmes. 4,000 francs doivent suffire ; si une bonne petite loi voulait bien les concéder aux budgétivores de l'Hôtel de Ville, M. Després en serait enchanté. Quant aux contribuables ils économiseraient 2,000 francs par tête de municipal. Il va sans dire qu'on passerait l'éponge sur le passé ; on ne répéterait pas les sombres « irrégulièrement touchées » ; tout le monde serait content.

Or, comme on ne saurait trop hâter le bonheur de tant de gens, l'honorable docteur Després a réclamé pour sa proposition la déclaration d'urgence. Mais M. Folliet a combattu cette demande avec des arguments bien faits pour émouvoir la Chambre : A quoi bon tant se presser ? Les municipaux ne touchaient-ils pas actuellement leurs 500 francs par mois ? Risquaient-ils de mourir de faim ? On aurait toujours le temps de régulariser leurs barbotages.

L'urgence a été retirée. Seules les concussions de M. Boulanger restent à l'ordre du jour.

L'élection de M. Le Veillé dans l'arrondissement de Limoges vient d'être validée par 239 voix contre 221, c'est-à-dire à 48 voix de majorité. Le député boulangiste l'a échappé belle.

INFORMATIONS

Madame la Comtesse de Paris et ses enfants, accompagnés de S. A. R. le duc de Chartres et de sa suite, sont arrivés avant-hier soir à Paris venant de Boulogne, et sont immédiatement repartis par la gare d'Orléans, se rendant en Portugal.

PIÈTRE GARANTIE

On sait que notre honorable ami, M. Le Breton, sénateur de la Mayenne, a adressé à M. Tirard une question relative aux traités de commerce qui expirent en 1792 et doivent être dénoncés en février 1891. L'orateur, dont l'opinion fait autorité en ces matières, demandait que l'on consultât au préalable les Sociétés d'agriculture et les Syndicats agricoles sur ces questions qui rentrent si essentiellement dans

leur compétence. M. Tirard s'est borné à répondre qu'il consulterait le conseil supérieur du commerce et le conseil supérieur de l'agriculture à cet égard. Piètre garantie, car ces conseils sont pleins de créatures de M. Tirard. Or, le rôle joué par M. Tirard il y a dix ans, lors du renouvellement des traités de commerce, n'est pas de nature à inspirer confiance aux hommes résolus à sauver de la ruine qui les menace dix-huit millions d'agriculteurs.

LA RÉSURRECTION DE L'INTERNATIONALE

Nous avons encore de jolies déclamations sur la planche. Les citoyens Maujan, Dumay, Baulard, etc., demandent par écrit : « L'abrogation de la loi de 1872 votée par une Chambre en rut de réaction, disent-ils, et que les Chambres suivantes, également en rut de réaction, n'ont pas abrogée. »

Les signataires promettent de soutenir à la tribune, avec la plus énergique opiniâtreté, ce qu'ils nomment cette réminiscence de l'Inquisition.

Des difficultés qu'on aurait pu prévoir surgissent, paraît-il, au sujet de la reprise du monopole par l'État. On prétend qu'une série de procès va s'engager entre l'État et la Compagnie générale des allumettes, non-seulement sur le chiffre maximum du stock, mais encore sur le prix de rachat de ce stock.

Le ministre des finances, dans son embarras, renoncera-t-il à saisir la Chambre de toute demande de crédits.

La Caisse des dépôts et consignations pourvoit provisoirement aux dépenses nécessitées par l'exploitation du monopole.

M. Rouvier, dit-on, tient surtout à éviter tout débat.

Cette résolution ne reposerait-elle point sur quelque mobile politique facile à deviner ?

Ceci prouve avec quelle légèreté sont traitées les affaires d'intérêt public par le gouvernement.

Certes, le temps ne lui avait point fait défaut pour prévoir l'échéance du traité avec la Compagnie, pour préparer une solution de nature à sauvegarder les droits de l'État, les intérêts des contribuables et les prétentions légitimes de la Compagnie.

UNE GRAVE NOUVELLE

Sous ce titre, on lit dans la *Petite Presse*, à laquelle nous laissons toute la responsabilité de son information :

« Un de nos amis, généralement bien informé sur les faits de la politique étrangère, nous apprend une grave nouvelle que nous donnons sous réserve et sans commentaires.

« Les navires de guerre allemands, qui ont accompagné l'empereur Guillaume dans son voyage en Grèce et en Turquie, sont venus, à la suite du retour de ce dernier à Monza, grossir la flotte italienne réunie dans le port de Maddalena. Le nombre total des vaisseaux réunis dans ce bassin fortifié s'élèverait à quarante. Or, il importe de savoir que nous n'avons à Toulon que quinze navires en tout armés sur le pied de guerre, tandis que

les vaisseaux italo-allemands auraient complété, depuis huit jours, leurs effectifs et leurs munitions pour une campagne de durée raisonnable.

» On se demandera comment l'Allemagne a pu s'équiper ainsi en guerre, sans que nous en sachions rien, dans les eaux de la Sardaigne et de la Corse. Elle s'est servie de la ligne du Saint-Gothard. Le fait a été connu du Conseil fédéral suisse et y a causé une grande et légitime émotion.

» En ce qui concerne l'Italie, on comprend qu'elle a éprouvé peu de peine à augmenter ses équipages, grâce au voisinage des ports de Gênes, de la Spezzia, de Livourne et de Naples.

» Il faut se défier des avances de M. Crispi, car elles pourraient bien cacher quelque traquenard. Il est bon que nous nous tenions plus que jamais sur nos gardes. L'Italie et l'Allemagne nous guettent : veillons sans relâche sur la frontière des Alpes et des Vosges. »

LE DROIT A L'INSURRECTION

publique française, à propos de la validation de l'élection Joffrin :

« Le droit à l'insurrection est la conséquence légitime de ce qui s'est fait lundi au Palais-Bourbon.

» Contre ce droit, il n'y a pas de prescription. »

LES FRELONS DE L'HÔTEL DE VILLE

Mardi, les conseillers municipaux de Paris, réunis en Conseil général, ont émis le vœu que la République française « soit la première des nations européennes à reconnaître officiellement la République brésilienne. »

Ce vœu est illégal, mais il part d'un bon naturel. Il ne peut manquer de toucher profondément M. le maréchal da Fonseca, qui ne s'attendait probablement pas à recueillir tant de sympathies dans une assemblée qui ne se pique pas d'une tendance exagérée pour les militaires. Mais beaucoup à Paris trouveront que le Conseil général et le Conseil municipal devraient s'occuper un peu plus de nos affaires et moins de celles qui se passent au-delà de l'Atlantique. Le gouvernement est d'autant plus intéressé à couper court à cette velléité de politique extérieure que, s'y l'on n'y prend garde, M. Vaillant et ses amis, enhardis par l'impunité, s'immisceront, avec le tact que l'on connaît, dans toutes les questions diplomatiques. Cela ne laisserait pas que de présenter quelques désagréments.

L'ÉPIDÉMIE DU LOUVRE

Les journaux publient le texte du rapport adressé par les docteurs Brouardel et Proust, au préfet de police, au sujet de l'offusion qui sévit sur les employés du Louvre.

Le rapport constate que cette épidémie est une grippe bénigne, car sa durée maxima chez les malades ne paraît jamais avoir dépassé quatre jours et, d'autre part, elle n'a donné lieu à aucune complication ni à aucun incident inquiétant.

Le nombre des employés atteints est de 670.

L'épidémie n'est pas de nature à inspirer quelque inquiétude que ce soit et ne comporte aucune mesure préventive ou prophylactique spéciale.

M. de Cassagnac dans l'*Autorité* demande s'il est vrai que l'élève de l'École polytechnique nommé Margaine, admis avec une bourse et un trousseau, est le fils de M. Margaine, sénateur, ancien questeur de la Chambre.

## ÉTRANGER

### UNE ABDICATION

Un journal anglais, le *Truth*, assure que le roi de Grèce songerait à abdiquer la couronne au printemps prochain, en faveur de son fils, le duc de Sparte. Nous ne savons quelle confiance il convient d'attacher à ces rumeurs. Rappelons seulement que le duc de Sparte vient d'épouser une des sœurs de l'Empereur d'Allemagne et qu'il est tout au moins permis de penser que cette union a dû resserrer les liens existants entre les cours d'Athènes et de Berlin. La nouvelle, si elle venait à se confirmer, ne laisserait donc pas que de présenter un certain intérêt au point de vue de la politique française en Orient.

ITALIE. — *La crise municipale de Rome.* — Le nouveau syndic de la capitale, M. Armellini, aurait déclaré à M. Crispi que si dans quelques jours le Trésor ne paie pas à la municipalité les sommes qu'il lui doit, la municipalité se trouvera dans l'impossibilité d'effectuer ses paiements à la fin du mois.

RUSSIE. — Les médecins constatent que l'influenza commence à décroître sensiblement, mais que la maladie, même accidentelle, contractée ensuite par des personnes contaminées, devient très dangereuse et même mortelle. L'épidémie continue à sévir en province, cependant une certaine amélioration est si-

Un usage vieux de trois siècles, et qui ne laisse pas d'être curieux, est encore en vigueur au conseil communal d'Amsterdam.

Dès que sonne, à l'horloge de la Maison de Ville, l'heure de la réunion du conseil, le président place devant lui un sablier qui met juste un quart d'heure à se vider. Lorsque le dernier grain de sable tombe de la partie supérieure de l'instrument, le président frappe un coup de marteau sur la table.

Ne croyez pas qu'il annonce que les œufs sont cuits. Non, il se borne à déclarer la séance ouverte et tous les conseillers qui entrent après ce moment dans la salle de délibérations perdent la moitié de leur jeton de présence.

Très pratique, comme on voit, cet usage hollandais.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 décembre 1889.

Le mouvement de hausse s'accroît sur les rentes : on cote le 3 0/0 à 88.32, le 4 1/2 0/0 à 105.52.

L'action du Crédit Foncier s'élève à 4,345 suivie par tout le groupe des obligations foncières et communales. Une reprise vigoureuse se dessine sur la Banque de Paris et des Pays-Bas à 808.75 et sur la Banque Nationale du Brésil qui monte à 642.50.

La Société Générale s'inscrit à 457.50 ; le Crédit Lyonnais à 692.50 ; les Dépôts et Comptes courants à 601.25.

Très bonne tenue de la Banque d'Escompte à 517.50. Aujourd'hui a eu lieu au siège de cette Société l'assemblée constituée de la société Decauville. Toutes les propositions soumises aux actionnaires ont été votées à l'unanimité.

Le jugement du tribunal de commerce, dans l'instance introduite par la Banque d'Escompte contre la Compagnie de Saragosse Méditerranée, fait droit aux conclusions de la Banque d'Escompte. Celle-ci est autorisée à rembourser aux souscripteurs porteurs de certificats français les sommes demeurées entre ses mains si les garanties promises par la Compagnie n'étaient pas assurées.

On cote le 3 0/0 Portugais à 66.35, le 4 1/2 0/0 à 494.50.

Le Turc monte à 48.02.

La Galicia s'échange à 25, le Cactus à 35.50.

L'obligation des Chemins Economiques est demandée à 384.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque A. Froidefond, 8, rue Drouot, à Paris (14<sup>e</sup> année), se charge de toutes les opérations de bourse aux mêmes conditions que les agents de change, mais avec une couverture plus réduite qu'elle accepte en espèces ou en titres.

## NOUVELLES MILITAIRES

### L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Le ministre de la guerre a déposé hier jeudi sur le bureau de la Chambre le projet de loi voté par le Sénat modifiant ainsi les lois des 26 janvier, 3 mai et 5 juin 1850 :

A partir de 1890, ne pourront se présenter à l'examen d'admission à l'École polytechnique, que des Français âgés de seize ans au vrier de l'année du concours.

Toutefois, les militaires présents sous les drapeaux sont reçus jusqu'à vingt-cinq ans à subir ces examens, sous condition de justifier, au 1<sup>er</sup> juillet de l'année du concours, de six mois de service effectif réel.

Les militaires admis à concourir après l'âge de vingt et un ans à leur sortie de l'École, ne peuvent être placés que dans les services militaires.

Nous annonçons dernièrement, dit la *France militaire*, que pour prix de deux actes de courage et d'une blessure très grave, un brave soldat avait reçu une *mention honorable*.

Aujourd'hui, nous constatons, avec étonnement, qu'un de ses camarades a obtenu, pour

une action méritoire, sans doute, mais où sa vie n'a pas été en danger, la médaille militaire et la médaille d'honneur.

N'y aurait-il pas moyen de répartir les récompenses d'une façon un peu plus équitable ?

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### Election au Conseil d'arrondissement

Scrutin du 15 décembre 1889

#### Canton de Longué

### M. le marquis DE MAILLÉ

MAIRE DE LONGUÉ

#### CANDIDAT CONSERVATEUR

### CHRONIQUE DES VOLS

Hier, entre 5 et 6 heures du soir, un paquet de gilets de laine a été enlevé à l'étalage de M<sup>me</sup> Roué, place du Marché-Noir. Elle ne s'est aperçue de cette disparition qu'à la nuit, au moment de rentrer ses marchandises.

Personne du quartier n'a rien vu, et on ne peut avoir aucun indice sur le voleur.

Déjà, la semaine dernière, un paquet de chemises avait été dérobé à la devanture de M. Loitière, rue de la Comédie.

M. Ch. Carichou nous a adressé la lettre suivante que nous n'avons pu insérer hier :

« Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

» Je viens, au nom de mon père et au mien, réclamer l'hospitalité de votre estimable journal pour remercier notre compagnie de pompiers, l'École de cavalerie et nos chers concitoyens du concours dévoué et intelligent qu'ils ont apporté à éteindre l'incendie qui s'est déclaré mercredi soir chez M. Imbert, notre voisin.

» Grâce à leur dévouement, ce sinistre, qui aurait pu avoir les plus graves conséquences, a été rapidement conjuré.

» Agréez, Monsieur, avec mes remerciements, nos saluts les plus empressés.

» CH. CARICHOU. »

### ÉCOLE DE CAVALERIE

M. le général Jacquemin, commandant l'École de cavalerie, vient de recevoir la plaque de grand-officier de l'ordre du Trésor-Sacré du Japon.

M. le capitaine Domenech de Cellés, instructeur d'équitation, vient d'être nommé chevalier de l'ordre de l'Épée de Suède.

### LA CLASSE 1889.

Le ministre de la guerre vient de donner des instructions aux préfets pour que les tableaux de recensement de la classe 1889 soient ouverts immédiatement dans toutes les mairies.

En exécution de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, tous les jeunes gens de la classe 1889, c'est-à-dire tous ceux qui sont nés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1869, sont avertis qu'ils doivent se rendre, à partir de ce jour, à la mairie du domicile de leur père ou de leur mère, si elle est veuve, ou de leur tuteur si ils sont orphelins, pour y effectuer les déclarations nécessaires à leur inscription sur les tableaux de recensement ainsi qu'aux réclamations qu'ils se proposent de faire valoir.

Le ministre de la guerre a décidé que, par modification aux dispositions de la note ministérielle du 11 septembre 1889, les hommes à la disposition (dispensés des articles 17 et 22 de la loi du 27 juillet 1872) de la classe de 1888 et les hommes dispensés en vertu de l'article 17 de la loi précitée appartenant aux classes de 1886 et 1887, qui ont été appelés sous les drapeaux le 4 novembre dernier, seront renvoyés dans leurs foyers le samedi soir 24 décembre courant.

Les généraux commandant les corps d'armée sont chargés d'assurer l'exécution de ces prescriptions.

### LE MAIRE DE SAUMUR

Nous lisons dans le *Patriote de l'Ouest* :

« UNE DÉMISSION. — Si les renseignements qui nous sont parvenus sont exacts, dans une réunion des censeurs de la succursale de la Banque de France d'Angers, M. Combière, maire de Saumur, aurait fait connaître l'intention de donner sa démission.

» Cette résolution serait motivée sur ce fait que M. Combière, ayant de gros intérêts dans une maison industrielle dont le siège est à Paris, ne ferait plus en Maine-et-Loire que de très courtes et très rares apparitions. »

### CONGÈS DU JOUR DE L'AN

Les congès du Jour de l'an viennent d'être fixés par décision ministérielle. La sortie aura lieu le samedi 28 décembre, après la classe du soir ; la rentrée le lundi matin 6 janvier.

En raison de la longueur de ces vacances, les classes du lundi 30 décembre seront faites le jeudi 26.

### LA R. F. ET LA LIBERTÉ

Nous avons à signaler une circulaire de M. de Freycinet qui, en vue sans doute de l'entrée des séminaristes dans l'armée, interdit aux soldats en uniformes de se placer dans le chœur des églises et de servir la messe.

27 Feuilleton de l'*Echo Saumurois*.

## LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Les années avaient succédé aux années, n'apportant pas de notables changements dans les habitudes de la famille de Guérande. Toujours de longs voyages durant les brûlants étés ; toujours les doux hivers passés régulièrement à la villa des Myrtes. Germaine était devenue une belle jeune fille ; son éducation était accomplie, et comme peintre son talent était réel. Elle aimait ses pinceaux de passion. De sa vie elle avait fait deux parts : l'une consacrée au travail, l'autre à M<sup>me</sup> de Guérande, dont la santé, de plus en plus chancelante, inspirait de vives inquiétudes, même à son mari, qui toujours, hélas ! était insoucieux et frivole. Parfois, lorsqu'il songeait à la pâleur de sa femme, il frissonnait. Il croyait voir la villa close et silencieuse et, dans le lit aux riches tentures, une forme rigide, dont le visage était effrayant d'immobilité. C'était comme un horrible rêve qui trop souvent le hantait. Alors,

pour obtenir l'évanouissement de la funèbre vision, M. de Guérande entrait dans les cafés maures, maniait les cartes ou prenait des sorbets, en écoutant les voix gutturales des chanteuses arabes, s'accompagnant de la bourdonnante guzla.

Et si le cauchemar le poursuivait encore, il organisait quelque partie bruyante.

Cette pensée de mort était sans doute un avertissement ; mais qui était menacé ? L'homme plein de vie ou celle qui, depuis tant d'années, souffrait et languissait ? La mort a d'impénétrables mystères.

Le jour s'assombrissait à la villa des Myrtes, et ce soir-là, par le store relevé, M<sup>me</sup> de Guérande regardait le crépuscule d'Orient avec ses teintes irisées et fugitives. Sous les flammes du couchant, la fontaine du patio semblait de marbre rose, et le filet d'eau, en tombant dans la vasque, se transformait en liquide de feu. Germaine cueillait quelques fleurs dans le parterre : ces roses de l'Orient si fraîches, si parfumées ; ces beaux héliotropes, à l'odeur de vanille ; ces blancs jasmains à la senteur si pénétrante.

Peu à peu la couleur du rubis s'éteignait au ciel, passant à la mélancolie des teintes viola-

cées. Le salon avec son divan circulaire, ses tapis de Smyrne et ses bouquets de plumes d'autruche, se noyait dans un flot d'ombre.

M. de Guérande, nonchalamment étendu sur une ottomane capitonnée, ferma brusquement un roman en vogue, qu'il tenait à la main ; puis avec un formidable bâillement :

— Usée jusqu'à la corde cette littérature ! Toujours du vieux remis à neuf !

Maussade, ce blasé vint s'accouder à la balustrade de la terrasse, et envoya vers les nues la fumée de son cigare.

Son œil suivait la légère spirale, et dans ses flocons bleuâtres se déroulaient des visions de brillants soupers, où le champagne coulait mousseux et doré dans les coupes de cristal. Il voyait encore des luttes acharnées entre des joueurs d'écarté ou de baccara, et il oubliait ainsi sa femme presque mourante à deux pas de lui. Il souriait, l'esprit très excité.

Et, tout à coup, surgit encore la vision de la morte rigide et glacée. La main de M. de Guérande se prit à trembler ; et, jetant avec colère son cigare inachevé :

— Allons donc, murmura-t-il, quel est ce fantôme qui me poursuit ? Que veut-il me dire ? que vient-il me reprocher ?

Devant sa femme, la tête penchée, alanguie dans sa pose, si triste dans l'expression de son regard, il comprenait ses torts ; mais, trop orgueilleux pour les avouer, même en son for intérieur, il continuait son monologue mental.

— Eh ! grand Dieu ! pensait-il, pouvais-je me contenter de la vie paisible ? L'un rêve de bonheur modeste ; une femme travaillant sous la lampe, une giroflée sous la fenêtre ; celui-là, c'est le passereau des gouttières... mais cet autre, c'est l'aigle qui regarde en face la tempête, et veut des espaces infinis.

Il alluma un nouveau cigare, en tira quelques bouffées, et reprit :

— Que peut-on me reprocher ?... Oui, je le répète encore : devais-je m'enchaîner au foyer, rester toujours près de cette pauvre Mathilde, bonne sans doute, mais si tristement languissante ! Sa mélancolie pouvait-elle s'accorder avec ma gaieté ? Mais que n'ai-je fait pour embellir ses jours ? Ne lui ai-je pas donné toutes les illusions de la maternité ? Qu'ai-je épargné pour obtenir le silence ?... Le renvoi de tous mes anciens serviteurs... et la patrie abandonnée... Que de fois n'ai-je pas regretté Paris, ses boulevards et ses clubs... Mais ayant

Mais... liberté est laissée aux soldats d'aller en uniforme sur la scène des théâtres à titre de figurants.

**DOUÉ-LA-FONTAINE.** — Il y a quelques jours, deux gendarmes à cheval faisaient une tournée sur la route de Saumur aux Sables-d'Olonne, quand le cheval du brigadier Daviot eut peur d'une voiture de saltimbanques qui était sur la route, et fit un écart brusque, puis s'emballa.

Le brigadier désarmé tomba à terre; alors le cheval se retournant lui lança deux coups de pied et passa par dessus lui.

Relevé immédiatement par l'autre gendarme et le conducteur de l'omnibus qui passait à ce moment, Daviot fut transporté à Doué, où un docteur, appelé immédiatement, lui donna des soins. Il ne constata aucune fracture, mais seulement des contusions assez graves à la cuisse gauche.

Il faudra au moins un mois à Daviot pour se remettre.

#### LE CRIME DE CHANÇAY

M. le procureur de la République de Tours communique à la presse l'avis suivant :

« Les personnes qui auraient constaté la disparition, chez elles, d'un marteau et d'un ciseau, trouvés sur le lieu du crime, sont priées de le faire connaître à la justice, et de donner à ce sujet tous les renseignements désirables. »

Il faut convenir, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, que M. le procureur de la République connaît peu les coutumes des gens de la campagne; s'il en tire le moindre renseignement, nous voulons bien aller le dire à Rome.

Pendant que M. Vidal de Saint-Urbain y était, il aurait pu ajouter: « L'assassin est prié de se faire connaître ! »

D'autre part, le *Courrier de la Vienne* croit que l'assassin qui, jusqu'à présent, a échappé à toutes les recherches, se cache dans le département de la Vienne; il aurait été signalé traversant Dangé, et il pourrait être caché dans la forêt de Châtellerault. (?)

Ce journal nous annonce que plusieurs brigades de gendarmerie étaient occupées à sa recherche.

Tous les vagabonds n'ont donc qu'à bien se tenir.

#### UN REVENANT

M. Wilson vient de se rendre acquéreur d'une importante propriété dans le Loir-et-Cher, non loin de Romorantin. L'ancien député d'Indre-et-Loire aurait l'intention de s'éloigner de son beau-père et de vivre seul dans son nouveau domaine.

#### A la laïque

On lit dans le *Soleil* :

« Le fait de conduire les enfants des écoles

communales aux enterrements civils est fréquent; nous ne sommes donc nullement étonnés d'apprendre que l'instituteur de la commune de Suaux a conduit ses élèves aux obsèques civiles de son oncle; mais le fait nouveau que signale le *Matin Charentais*, c'est la distribution de récompenses aux enfants qui ont assisté à la cérémonie.

» Voici le libellé de ces étranges satisfactions :

Ecole laïque de Suaux: 2<sup>e</sup> classe  
dirigée par E. Epardeau  
BILLET DE SATISFACTION  
N<sup>o</sup> 1

Accordé à l'élève X.....  
pour assistance à l'enterrement civil d'hier.  
Le 26 novembre 1889.

» La chose ne paraît pas croyable, mais elle est affirmée par notre confrère qui tient le billet ci-dessus à la disposition des incrédules.

» Le fait, ajouterons-nous, est tellement monstrueux, que l'autorité universitaire voudra peut-être fournir sa justification. »

#### UNE CONFÉRENCE SOCIALISTE

Dimanche dernier, à la salle Goujon, Ville-en-Bois, à Nantes, un des orateurs les plus goûtés du parti socialiste, le citoyen Odin, est venu faire une conférence et n'a pu réunir que 250 auditeurs.

L'anarchiste Odin, qui trouve que la misère à laquelle sont réduits maintenant les ouvriers est le résultat de la crise industrielle, ne parlait de rien moins que d'exterminer tous les patrons, d'ensevelir dans le même massacre leurs femmes et leurs enfants et d'abattre jusqu'à leurs maisons, pour qu'il ne reste rien de cette race maudite. S'adressant à l'armée, il a vivement engagé les soldats à tirer, non pas sur l'armée ennemie, composée de prolétaires, mais sur les officiers français, qui sont des bourgeois. Ces insanités criminelles ont été malheureusement applaudies.

Après lui, le citoyen Sébastien Faure, dans un langage fleuri, est venu exposer l'état affreux des ouvriers, mais n'a proposé aucun remède et tiré aucune conclusion. Puis le citoyen Brisse est venu parler de Boulanger, qu'il a d'ailleurs assez prestement lâché; le citoyen Odin lui a rivé son clou.

Cette conférence avait été organisée par les cordonniers grévistes dont il a été fort peu question; une quête a été faite pour eux, a-t-elle rapporté seulement de quoi payer les frais de la salle?

Le citoyen Odin a fait vendre également à leur profit quelques-unes de ses brochures.  
(*Espérance du peuple.*)

#### GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 14 décembre

*Le Songe d'une nuit d'été*, opéra-comique en 3 actes. Pour les débuts de M<sup>lle</sup> Perdrelli.

out, je voulais le repos de cette chère comtesse...

Il fit quelques pas sur la terrasse, caressant avec grâce sa moustache passée à une teinture couleur d'ébène; puis, de la comtesse, sa pensée se reportant sur Germaine :

— Germaine... pauvre fille ! Mais c'est qu'elle est charmante ! Elle nous aime véritablement. Moi-même, je me sens parfois troublé devant son regard, et quand elle me dit : Mon père, je suis presque tenté de répondre : Ma fille ! Est-ce insensé?... Allons, je ferai quelque chose pour cette enfant. Je ne l'oublierai pas dans mes dispositions dernières; et si la totalité de mes biens ne lui est pas léguée, du moins j'assurerai son avenir large et facile... mais plus tard, plus tard. Une pièce écrite pourrait enlever à cette chère Mathilde toutes ses illusions. Sa vie, hélas ! désormais sera si courte !...

Désirant sans doute se consoler de cette noire perspective d'un prochain veuvage, il se tourna vers M<sup>me</sup> de Guérande :

— Pour demain, chère amie, les membres du Cercle ont organisé une partie splendide. Nous irons en barque visiter le palais mauresque d'un vieil émir. Cette fête aura un cachet

tout oriental... Viendras-tu, Germaine ?

La jeune fille, qui, depuis un instant, avait quitté le patio, regarda sa mère, et la voyant pâle, oppressée :

— Si vous me le permettez, mon père, répondit-elle, je resterai à la villa.

— A ta guise, ma chère, répliqua avec un peu d'humeur M. de Guérande, tandis que dans l'ombre la comtesse serrait avec force la main de sa fille.

(A suivre.)

#### Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 16 décembre 1889.

#### Les Mousquetaires au Couvent

Opéra-comique en 3 actes, de MM. Ferrier et Prével, musique de VARNEY.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

#### CHRONIQUE MUSICALE

CONCERT DE L'« HARMONIE SAUMUROISE »  
Boccace.

Le concert donné dimanche soir par l'*Harmonie Saumuroise* a eu, comme nous l'avons déjà dit, beaucoup de succès. Malgré un froid des plus vifs, il y avait pas mal de monde. Les organisateurs ont eu la main heureuse en s'assurant le concours d'une chantreuse, M<sup>lle</sup> Duet d'Arbel, des concerts du Trocadéro. Cette charmante et jeune cantatrice possédait, avec un visage très agréable, une jolie voix de soprano, qui, sans être d'une grande étendue, est pure et d'une parfaite égalité de sons. L'air du Rossignol des *Noces de Jeannette* a été, parmi les trois ou quatre morceaux qu'a chantés M<sup>lle</sup> Duet d'Arbel, celui où les qualités de l'artiste doivent le plus se montrer. Aussi, dès les premières notes, on constatait que la gracieuse cantatrice savait faire briller cette perle, la plus belle du bijou de Victor Massé. Les autres morceaux ont prouvé, en outre, que la gentille M<sup>lle</sup> Duet d'Arbel chantait avec un sentiment exquis.

M. Goubeault est toujours le virtuose que l'on connaît, rompu aux difficultés de son remarquable instrument.

Un des bons musiciens de l'*Harmonie*, M. Muray, actuellement dans une musique militaire, est venu jouer sur la clarinette une fantaisie de *Rigoletto*. Ce jeune artiste a beaucoup de talent et fera un jour un clarinettiste distingué.

L'*Harmonie* a exécuté plusieurs morceaux : notamment l'ouverture de la *Poupée de Nuremberg*, dont les chants de clarinette et de saxophone ont été très appréciés.

En somme, agréable soirée dans laquelle les pauvres n'ont pas été oubliés.

Le lendemain lundi, on jouait *Boccace* sur notre scène, c'est-à-dire la pièce la plus gaie et la plus... gauloise qui ait été créée depuis longtemps. Aussi comme on aime à rire dans la bonne ville de Saumur, il s'est trouvé que la salle était bondée. De fait, qui n'a vu Tromboli, Pandolfo et Quiquibio, ne peut avoir l'idée d'un éclat de rire spasmodique. MM. Lefellier et Allain sont de ceux qui causent de véritables troubles abdominaux quand, de leur face impossible, ils vous envoient de ces mots inénarrables.

Boccace, c'était M<sup>me</sup> Gréteaux, c'était donc le succès. Cette charmante actrice est toute de séduction dans les costumes travestis qui lui vont à ravir; elle a été obligée de bisser différents couplets à la fin desquels des applaudissements frénétiques ont éclaté de toutes parts.

M<sup>me</sup> Michaud a très bien chanté le rôle de Béatrice. Dans le charmant duo du 2<sup>e</sup> acte, elle a eu même quelques jolies notes; mais, hélas ! que cela... M<sup>me</sup> Béarn est une Frisca des plus accortes et M<sup>me</sup> Rauis une Péronnelle très réussie. Quant à MM. Gréteaux et Villard, ils ont toujours les deux grandes qualités de chanteurs et de comédiens. Les chœurs ont fort bien marché et ont contribué largement au succès de la soirée.  
NEMO.

#### FAITS DIVERS

##### GRAND MARIAGE FORAIN

Grande animation jeudi dans la petite ville d'Asnières dont les rues ont été pendant toute la matinée sillonnées par des landaus remplis de messieurs en habit et de dames en grande toilette.

Ce mouvement extraordinaire était causé par le mariage de M<sup>lle</sup> Bidet, fille du fameux dompteur, avec M. Nancy, fils du propriétaire des cirques forains bien connus.

Les invités qui s'étaient donné rendez-vous dans la belle propriété de M. Bidet, appartenaient pour la plupart à l'élite de la corporation des forains.

Beaucoup d'entre eux étaient venus de tous les points de la France et même de l'étranger, pour assister au mariage de la fille de leur camarade, une toute jeune fille vraiment ravissante dans sa blanche toilette.

A midi, les invités qui avaient pris place dans une cinquantaine de landaus, se sont rendus à la mairie, devant laquelle les trois quarts de la population d'Asnières se trouvaient massés. La cérémonie religieuse qui a suivi était extrêmement brillante.

Le soir, les invités se sont retrouvés à Paris, dans un restaurant de boulevard, où a eu lieu un grand dîner suivi d'un bal.

#### Heureux comme les milliers d'autres qui ont été guéris par elles !

Valigny (Allier), le 19 mai 1889. — Depuis longtemps je souffrais de douleurs dans l'estomac, dans le ventre; j'avais des renvois et de mauvaises digestions; vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont produit un excellent résultat, je suis heureux d'en avoir fait usage.  
(Sig. lég.)

JULES JAMET.

#### ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg, depuis 1 fr. 75, 3 fr., 4 fr. 25, 5 fr. 50 et 7 fr. 25.

Pâtés de faisans, d'alouettes, perdreaux, grives, lièvres, bécasses, depuis 2 fr. 50.

Pâtés de foies gras, en croûte, de Strasbourg, sur commande, en 24 heures.  
Plum Cake, de la maison PECK FREAN, de Londres, 1 fr. 10 la pièce.

#### SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

#### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers; OOMMON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

#### GRANDE ENTREPRISE

DE

#### VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix : 5 francs. S'adresser de suite au bureau de la Mairie et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées : 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'Or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. DUBOIS-RONCE se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

